



Date de convocation :
18 juillet 2017

Nombre de conseillers en
exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°8-9

Renouvellement
convention d'occupation
temporaire de la parcelle
B488 propriété d'EDF

Autorisation de signature

L'an deux mille dix-sept et le premier août, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY (proc.), MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mme DALLAZANNA, M. PIZZATO, Mme AIMONE-CAT (proc.), Mme CAHUZAC.

Absents excusés : Mme TOUZANNE (proc. Mme AIMONE-CAT), M. ROUCH (proc. Mme SAINT SUPERY).

Absente : Mme TONELLO

Madame AIMONE-CAT Françoise est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la convention d'occupation temporaire et révocable conclue le 21/11/2011 avec EDF pour l'implantation d'une clôture de la maison de la santé sur la parcelle cadastrée section B numéro 488, propriété d'EDF.

Cette convention a expiré de plein droit le 30/10/2016. Son renouvellement a été sollicité.

EDF propose donc aujourd'hui la reconduction de cette convention. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à signer cette convention.

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 4 août 2017

Pour extrait conforme,

En Mairie, le 2 août 2017

Le Maire,

C. SANS

